HJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-548 DU 22 NOVEMBRE 1999

Portant nomination au Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n°98-427 du 27 septembre 1998, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Sur proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 novembre 1999 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme :

- directeur adjoint de cabinet : Monsieur Noël DOSSOU-YOVO
- conseiller technique au commerce : Monsieur Fatiou EYISSE

.../...

- conseiller technique au tourisme : Monsieur Guy Apan JOHNSON

- conseiller technique à l'artisanat : Monsieur Paul FAKEYE

- directeur de l'administration : William REY

- directeur du commerce intérieur : Monsieur Issoufou Moudjaïdou SOUMANOU

- directeur du commerce extérieur : Monsieur Antoine AGBADOME

- directeur de la qualité et des instruments de mesure : Monsieur Ibrahima Tidjani MALIKI

- directeur national de l'artisanat : Monsieur El Hadj Moussa CISSE

- directeur de la Programmation et de la prospective : Monsieur Maurille EZIN

- directeur de l'inspection et de la vérification interne : Monsieur Géoffroy ASSOGBA

- directrice de la concurrence et des prix : Madame Jeanne MAKOUTODE

Article 2. – Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 22 novembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Ministre d'Etat , chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,

Sévérin ADJOVI.-

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS.- : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MCAT 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGTBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN- DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB FASJEP ENA 3 INTERSSE 12 JO 1.-